

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 7 avril 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 205 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Robert LAGIER - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE représenté par Laure-Agnès CARADEC - Colette BABOUCHIAN représentée par Lionel ROYER-PERREAUT - Sabine BERNASCONI représentée par Guy TEISSIER - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Arlette FRUCTUS - Roland DARROUZES représenté par Yves WIGT - Sophie DEGIOANNI représentée par Frédéric VIGOUROUX - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard MIRON - Sylvaine DI CARO représentée par Jacques BOUDON - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Samia GHALI représentée par Florence MASSE - Bruno GILLES représenté par Solange BIAGGI - Mireille JOUVE représentée par Guy ALBERT - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Bernard MARANDAT représenté par Sandrine D'ANGIO - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Virginie MONNET-CORTI représentée par Valérie BOYER - Patrick PADOVANI représenté par Michel AZOULAI - Didier PARAKIAN représenté par Patrick PAPPALARDO - Elisabeth PHILIPPE représentée par Jeanne MARTI - Roger PIZOT représenté par Georges CRISTIANI - Véronique PRADEL représentée par Jean-Pierre BERTRAND - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Xavier MERY - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Marie-France DROPY OURET - Carine ROGER représentée par Claude VALLETTE - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Henri PONS - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Dominique

Signé le 7 Avril 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
HN 036-064/16/CM

TIAN représenté par Dominique FLEURY VLASTO - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Patrick VILORIA représenté par Christian AMIRATY - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Stéphane PAOLI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GRANGE - Michel LAN - Bernard MARTY - Albert SALE.

Signé le 7 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2016

Monsieur Le Président a proposé au Conseil De la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HN 036-064/16/CM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association TEAM Henri-Fabre - Anciennement dénommée Association Inovsys

HN 036-07/04/16 CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le contexte :

Dès 2005, à l'annonce des très fortes ambitions de développement d'Eurocopter, Ex-MPM a orienté ses projets d'aménagement de Parcs d'activités à Marignane et Saint Victoret vers les besoins de la filière aéronautique afin de permettre l'accueil de fonctions ou de sous-traitants devant quitter le site de Marignane et l'implantation de nouvelles entreprises souhaitant développer relations commerciales et synergies avec Eurocopter.

Le Projet Henri Fabre né en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes- Côte d'Azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective réunissant sur un « cœur de zone », les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Objectif de l'association TEAM Henri Fabre (TEAM signifiant Technologies et Expertise en Advanced Manufacturing)

L'Association a pour objet de structurer le tissu industriel sur le modèle d'entreprise étendue : plus collaboratif, multi filière et favorisant l'innovation. L'objectif est l'amélioration de la compétitivité de l'ensemble des filières industrielles de la région Provence Alpes Côte d'Azur notamment pour les PME.

Ce développement se concrétise par l'émergence et l'animation de pôles d'excellence en Advanced Manufacturing, dans les domaines de la Mécanique, des Matériaux, des Procédés et de l'ingénierie numérique et virtuelle.

L'Association permet aux partenaires privés et publics de mettre en synergie leurs expertises, de partager des ressources, des compétences et des projets et de se mettre en réseau avec tous les acteurs de l'innovation et de la recherche.

L'Association a également pour objet la prise à bail, l'aménagement et la sous-location de tous locaux nécessaires à la réalisation son objet social.

L'Association favorise l'innovation collective et la mise en place de toutes actions transverses favorisant la performance industrielle entre les acteurs des filières « marché » présentes en Provence Alpes Côte d'Azur au travers, notamment :

- Une mutualisation de moyens ;
- Une mise à disposition d'expertise ;
- Un accompagnement des acteurs dans leur projet de croissance ;
- Une mise en réseau pour favoriser les opportunités de business, d'alliances ou de montée en gamme ;

Signé le 7 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2016

- Et une offre de formation adaptée.

L'Association développe une offre de services pour les grandes entreprises et les PME sur les axes suivants :

- Intelligence industrielle et partenariats ;
- Expertise technique et performance industrielle ;
- Plateformes technologiques ;

L'Association assure avec le Comité pour le Développement Territorial, la cohérence avec les objectifs des membres en lien avec :

- L'aménagement du territoire ;
- La formation et le développement des compétences ;
- L'attractivité et la promotion à l'international.

Dans le cadre de son activité d'offre de services, d'offre de formation et de sous-location, l'association peut réaliser des prestations de service à but lucratif.

Les membres s'engagent à concourir à la réussite de l'association.

L'association peut réaliser tout acte civil ou commercial se rattachant directement ou indirectement à son objet. Une convention avec la SAS Inovsys permettra de définir les conditions de fonctionnement entre ces 2 structures.

Résultats attendus

- Finaliser la feuille de route technologique et le modèle économique
- La structuration de la filière mécanique en région PACA : vitrine de l'excellence mécanique en région
- L'accès à une expertise et des moyens de pointe pour les entreprises
- L'émergence et l'accompagnement de projets collaboratifs et innovants
- La cartographie des domaines d'excellence de la région et leur mise en réseau au bénéfice des entreprises
- L'animation et le partage d'une veille technologique et l'identification des technologies différenciantes
- L'amélioration de la compétitivité des entreprises par le fait de fédérer les acteurs de la chaîne de valeur

Equipe dédiée au projet

En sus des personnels mises à disposition par les partenaires industriels, l'association prévoit le recrutement de 2 salariés à temps plein :

- Un responsable technique Mécanique Matériaux et Procédés (MMP) qui aura pour mission d'être l'expert technique et opérationnel de l'axe MMP
- Un PMO/ responsable communication qui s'occupera du suivi opérationnel de la gestion du projet, du suivi des finances et de la communication interne et externe du projet

Budget Prévisionnel

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

343.187 euros : Charges d'animation
531.036 euros : Charges Technocentre
Dont

	461036 euros	Charges courantes
	70.000 euros	charges exceptionnelles
562.500 euros :	Mises à disposition du personnel à titre gracieux (CCIMP, Airbus Hélicopters, EDF...)	

Total charges de fonctionnement : 1.436.723 euros

Les recettes sollicitées sont constituées par :

380.750 euros :	de Ressources Animations	
	Dont :	
	10.750 euros	cotisations
	20.000 euros	Participation industriels évènements
	30.000 euros	DRRT
	85.000 euros	FNADT
	85.000 euros	CR PACA
	30.000 euros	CD13
	40.000 euros	AMP CT1
	80.000 euros	IUMM
493.473 euros	Ressources prévisionnelles Technocentre	
	Dont :	
	198.943 euros	loyers
	189.530 euros	Charges + services + assurances
	40.000 euros	AMP CT1
	50.000 euros	AMP CT2
	15.000 euros	CD13
562.500 euros	Mises à disposition du personnel à titre gracieux (CCIMP, Airbus Hélicopters, EDF...)	

Total des produits de fonctionnement : 1.436.723 euros

Il est proposé au Conseil Métropolitain de participer à la réalisation de ces missions au titre de l'année 2016, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 euros à l'association TEAM Henri-Fabre.

- o 50 000 euros de subvention de fonctionnement
- o 30 000 euros pour les actions de lancement du Technocentre, en 2016

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.
- L'arrêté préfectoral portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Signé le 7 Avril 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 04 juillet 2016

Considérant

- Que conformément à la stratégie de développement économique de la Métropole Aix Marseille Provence axé sur les économies productives et de la connaissance, le projet Henri Fabre représente un enjeu majeur pour la Métropole Aix Marseille Provence en termes de développement économique et d'emploi ;
- L'intérêt de soutenir la dynamique industrielle engagée sur le Technoparc des Florides et de l'intensifier dans le cadre du projet Henri Fabre.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 80 000 euros au titre de l'année 2016 à l'association TEAM Henri-Fabre.

Article 2 :

Le montant de la subvention au titre de l'année 2016 à l'Association Team Henri Fabre sera versé en déduction de l'avance d'urgence faite.

Article 3 :

Est approuvée la convention ci-annexée relative aux modalités d'attribution de cette subvention.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est autorisé à signer cette convention.

Article 5 :

Les crédits de 50.000 euros sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole Aix Marseille Provence : Chapitre 65- article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé »- Fonction 90- Sous Politique B320.

Les crédits de 30.000 euros sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole Aix Marseille Provence : Chapitre 65- article 6743 - Fonction 90- Sous Politique B330.

Article 6 :

Cette délibération entrera en vigueur dès qu'elle aura acquis son caractère exécutoire.

Article 7 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Certifié Conforme,
Le Président de la Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN